

Interpellations

Le mercredi 6 mars 1974

N° 1.

Par l'honorable sénateur Hicks:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

N° 2.

Par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie.

Pour le jeudi 7 mars 1974

Par l'honorable sénateur Argue:

28 février—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil d'état des îles Turks et Caicos, le 15 mars 1973, qui se lit comme suit:

«SACHEZ QU'IL EST RÉSOLU QUE

Le Conseil d'état des îles Turks et Caicos désire remercier officiellement les Canadiens et leur gouvernement de l'aide considérable et des conseils précieux que les îles ont reçus au cours des dernières années.

Le Conseil d'état, reconnaissant le besoin urgent de solutions à long et à court terme à nos présents problèmes constitutionnels, financiers et économiques, déclare en outre qu'il serait heureux de recevoir des conseils professionnels et techniques supplémentaires d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales de façon à pouvoir bénéficier de l'appartenance prolongée et loyale du Canada au Commonwealth britannique.

En particulier, le Conseil d'état accueillerait avec plaisir des relations beaucoup plus officielles entre les deux gouvernements et, par les présentes, invite cordialement une délégation parlementaire canadienne à visiter les îles et à le conseiller en ces heures de décisions.»

Et sur le fait que de temps à autre, avant et après l'adoption de cette résolution, il y a eu des discussions entre certains sénateurs, des membres de la Chambre des communes et des représentants du Conseil d'état des îles Turks et Caicos et que les membres de ce Conseil ont énoncé ce qui suit:

«a) Le besoin d'une nouvelle constitution créé par l'indépendance des Bahamas et le désir d'un gouvernement autonome intérieur plus fort.

b) Le besoin d'établir de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne et le Commonwealth depuis que la Grande-Bretagne fait partie de la Communauté européenne.

c) Le besoin d'élaborer des relations pratiques avec le gouvernement des États-Unis sur des questions telles que l'immigration, les bases militaires, l'utilisation de la piste du Grand Turk et les restrictions monétaires.

d) Le besoin d'un plan à long terme (30 ans) de développement économique de ces îles de façon que les «plans de trois ans» puissent s'intégrer dans un projet significatif et qu'elles soient en mesure d'établir un ordre judicieux des priorités.

e) Le besoin de trouver beaucoup plus d'occasions d'emploi pour la force ouvrière qui quitte l'école ou revient des Bahamas en nombre de plus en plus grand et qui éprouve de grandes difficultés à émigrer ou à se trouver un emploi convenable au pays.

f) Le besoin qu'éprouvent les îles de développer des industries et des marchés nouveaux et solides pour pallier à leur subordination périlleuse à la pêche et au tourisme passager.

g) Le besoin de découvrir des sources supplémentaires de financement, de capitaux et de connaissances techniques de manière à répondre de façon plus rapide et plus efficace aux besoins fondamentaux d'infrastructures.

Et les membres du Conseil ont exprimé l'avis qu'en s'associant étroitement au Canada, les îles obtiendraient les avantages suivants:

«(1) Beaucoup plus d'autonomie au niveau «provincial» ou «territorial», mais dans le cadre des lois et règlements fédéraux canadiens. Elles deviendraient partie intégrante d'une grande unité politique mondiale. Le Gouverneur général du Canada et les tribunaux d'appel fédéraux canadiens seraient partagés avec les îles;

(2) Les îles utiliseraient le dollar canadien;

(3) A titre de citoyens canadiens, les habitants des îles auraient des relations entièrement différentes avec les autres membres du Commonwealth et le reste du monde. Les îles bénéficieraient des services diplomatiques canadiens qui sont bien établis dans les pays environnants, et elles cesseraient d'être des colonies dont les Britanniques ne veulent plus et une charge pour leurs contribuables. A l'heure actuelle, les passeports britanniques ne confèrent à leurs habitants ni le droit d'émigrer ni celui de travailler en Grande-Bretagne;

(4) Les îles pourraient tirer avantage des liens étroits qui unissent le Canada aux États-Unis;